

Ne prenez pas les risques de l'invisibilité



**Vous vivez en couple sans déclarer votre conjoint ?
Il est invisible pour la MSA et vous êtes en situation de
fraude. Quand votre situation change, prévenez la MSA.
Sinon, vous risquez des pénalités financières et des
poursuites judiciaires.**

AYEZ LE BON RÉFLEXE : DÉCLAREZ !